

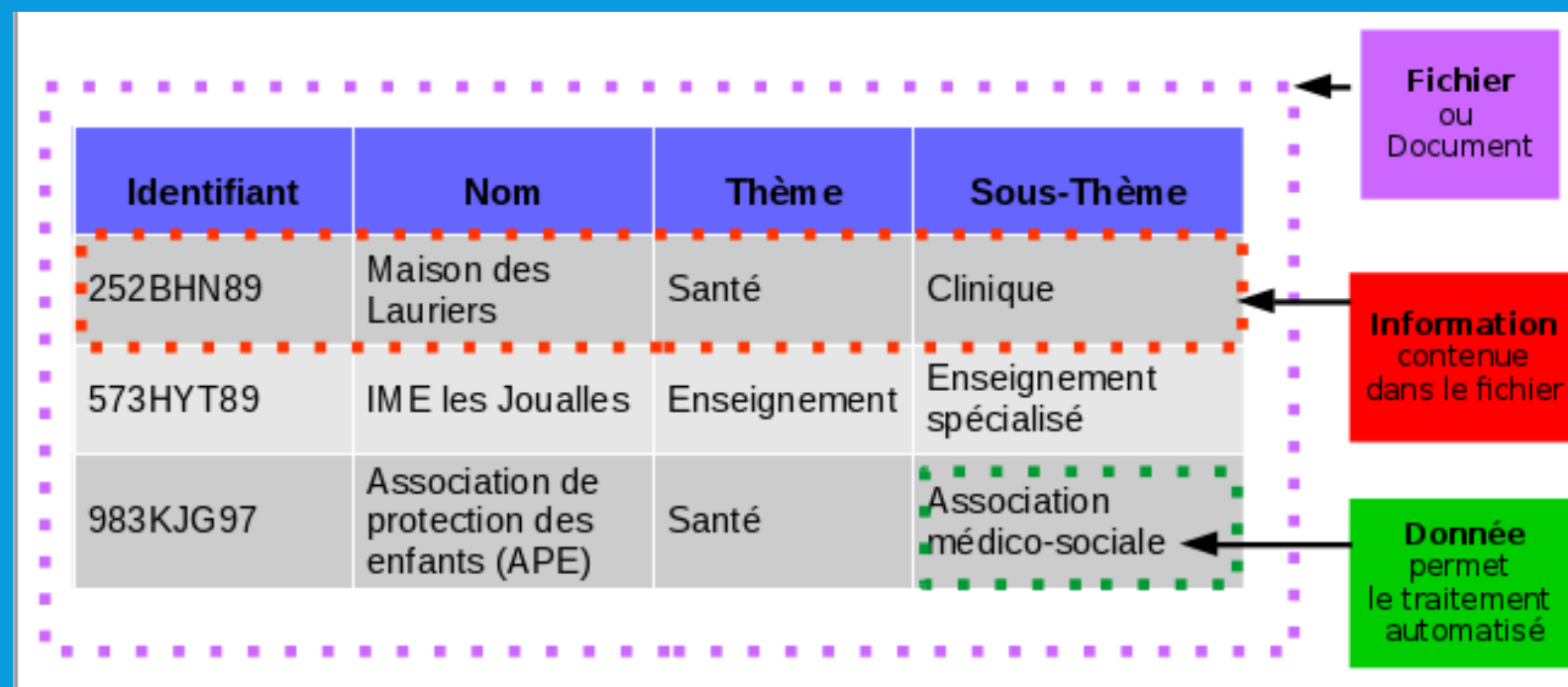
INTRODUCTION AUX DONNÉES OUVERTES

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE ?

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE NUMÉRIQUE ?

Une donnée est une information dans sa forme la plus élémentaire. Elle représente un fait, brut, non traité, sans interprétation. Elle est sortie directement des capteurs ou des saisies sources.

C'est l'interprétation et la représentation de la source de données qui donne lieu à la création d'information intelligible.



QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE DONNÉE ET INFORMATION ?

Quelle différence entre donnée et information ?

L'information est basée sur une interprétation de la donnée. C'est le produit dérivé de la source « données ».

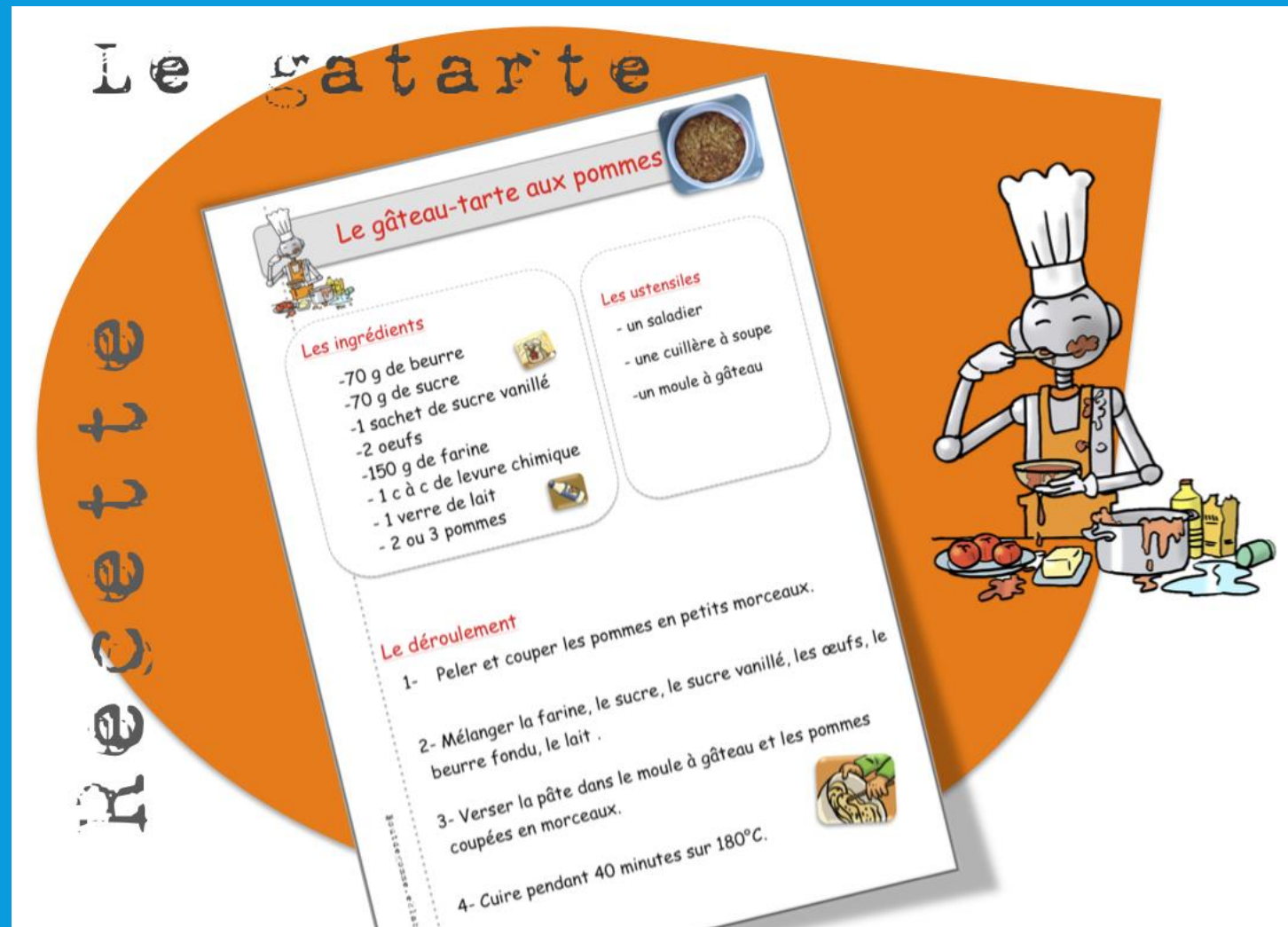
L'information est interprétée.

L'information n'est pas réutilisable de manière automatisée.

La recette de cuisine :

- Recette = information
- Ingrédients = données

Source Claire Gallon - LiberTIC



QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PUBLIQUE ?



Wikipedia : « La notion de « donnée publique » couvre l'ensemble des données qui sont ou devraient être publiées ou tenues à disposition du public, et qui sont produites ou collectées par un État, une collectivité territoriale, un organe parapublic, ou un délégataire, dans le cadre de leurs activités de service public.

Accès aux documents administratifs et aux données publiques = bien commun = droit fondamental !

Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) : « Le code des relations entre le public et l'administration reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public [...] »

La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique apporte des nouveautés en matière d'accès aux documents administratifs et de réutilisation des informations publiques. Exemple : en présence d'une demande de communication : la publication en ligne.

Un fondement historique : article XV de la Déclaration des Droits de l'Homme : La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE OUVERTE ?



Une donnée ouverte est une donnée caractérisée par ses propriétés qui la rendent diffusable : accessible, exploitable, et réutilisable par tous.

Wikipedia : « Une donnée ouverte est une donnée numérique d'origine publique ou privée. Elle peut être notamment produite par une collectivité, un service public (éventuellement délégué) ou une entreprise. Elle est diffusée de manière structurée selon une méthodologie et une licence ouverte garantissant son libre accès et sa réutilisation par tous, sans restriction technique, juridique ou financière. »

En 2010, la Sunlight Foundation établit une liste de 10 critères caractérisant une donnée ouverte :

« Complète, Primaire, Opportune, Accessible, Exploitable, Non-Discriminatoire, Non-Propriétaire, Libre de droits, Permanente, et Gratuite. »

Plus simplement ? Données ouvertes = données + licence ouverte + standard ouvert

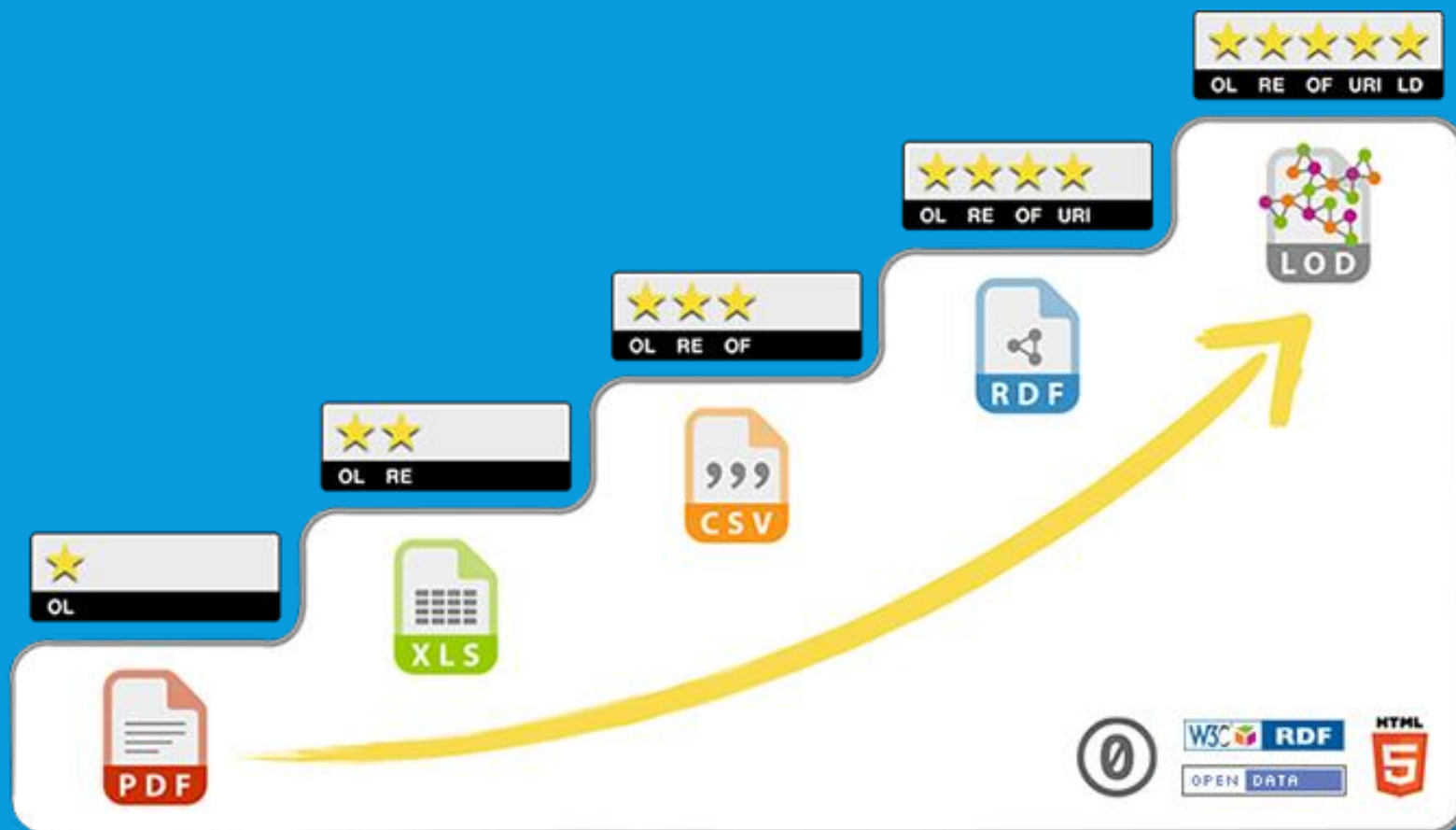
QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE OUVERTE ?

DES DEGRÉS DE RÉUTILISATION TRÈS VARIABLES

Open Data 5 ★

Tim Berners-Lee, principal inventeur du Web et instigateur des *Linked Data*, a suggéré un programme de déploiement en 5 étoiles pour l'Open Data. Voici quelques exemples qui détaillent chacune des étapes que représentent ces étoiles, avec les coûts et bénéfices qui les accompagnent.

<http://5stardata.info/fr/>



QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE PERSONNELLE ?



- Les données personnelles correspondent à toute donnée relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (article 2 de la loi informatique et libertés).
- Les données personnelles ne devraient pas faire partie de démarches d'ouverture, sauf autorisation expresse des personnes concernées, anonymisation ou données professionnelles (organigramme). Dans le cas contraire la responsabilité de la réutilisation revient non pas au producteur/diffuseur mais au réutilisateur.
- Exemple de données personnelles : Nom, Adresse, Date de naissance, N° de téléphone...

Exemple de données publiques ouvertes

Données patrimoniales : datation et adresses des monuments classés « monument historique »

	A	B	C	D	E
1	REGIONS	NOM_DEPT	COMMUNE	Appellation courante	SIECLE
2	Alsace-Cham	BAS-RHIN	Strasbourg	Immeuble	1er quart 14e siècle
3	Alsace-Cham	BAS-RHIN	Wingen-sur-	Ancienne verrerie du Hochberg	18e siècle;19e siècle
4	Alsace-Cham	HAUT-RHIN	Saint-Louis	Distillerie Fernet-Branca	1er quart 20e siècle
5		HAUTE-SAON	Villersexel	Presbytère	milieu 18e siècle
6	Pays de la Lo	SARTHE	Connerré	Logis de la Jatterie	4e quart 18e siècle;1er qua
7	Pays de la Lo	SARTHE	Saint-Célerin	Manoir du Bois-Doulet	1ère moitié 17e siècle
8		PARIS	Paris 1er Arr	Immeuble (restaurant Le Mercure Galant)	17e siècle;1ère moitié 18e
9		PARIS	Paris 2e Arr	Immeuble	1ère moitié 18e siècle
10		PARIS	Paris 2e Arr	Immeuble	18e siècle
11		PARIS	Paris 4e Arr	Immeuble (maison des Chantres, puis hôtel de la Mot	18e siècle
12		PARIS	Paris 14e Arr	Gare Denfert-Rochereau, appelée anciennement Gar	2e quart 19e siècle
13		PARIS	Paris 14e Arr	Cité du Souvenir, chapelle Saint-Yves	2e quart 20e siècle
14		YVELINES	Poissy	Hôtel de ville	2e quart 20e siècle
15	Aquitaine-Li	DEUX-SEVRE	Coulonges-s	Marché couvert	4e quart 19e siècle;1er qu
16	Aquitaine-Li	DEUX-SEVRE	Saint-Maixen	Porte Châlon	3e quart 18e siècle
17		TARN ET GA	Brignouel	Site archéologique des quatre abris sous roche du ch	Paléolithique

Accueil > Données >

Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Categories : [Culture - Patrimoine](#)

Description : Liste et localisation des Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques

Plus de 2200 bâtiments recensés en Région par la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine

Libellés des champs : REF (référence de l'édifice dans la base Mérimée) ; ETUD (type d'étude : recensement immeubles MH, avec éventuellement la mention label Xxe) ; LOCA OU REG + DEPT + COM (localisation de l'édifice) ; INSEE (code INSEE) ; TICO (appellation courante de l'édifice) ; ADRS (adresse, n° de la voie, type de voie, nom de la voie) ; STAT (statut propriété : type de propriétaire par catégorie ; pas de noms) ; AFFE (affectataire : utile pour les propriétés de l'Etat, mentionne le nom du ministère affectataire) ; PPRO (précisions sur la protection : article 1er de l'arrêté de protection +

Langues : Français

Mots clés : musée, monument, PACA, Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Nombre de téléchargements : 463

Exemple de données publiques ouvertes

Données financières : montants des marchés
d'une collectivité en euros

Cliquez ici pour ajouter un en-tête

Liste des marchés Région conclus en 2015 par la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur

Travaux

Tranche de 20 000 euros HT à 89 999,90 euros HT

Objet	Attributaire	Code postal	Date Notification	Montant Global et forfaitaire	Montant Mini	Montant Maxi
Création d'un atelier pour une équipe technique mobile au Lycée Honoré Romane à EMBRUN (relance des lots 2 et 3)	CHARLES QUEYRAS TP	5600	20/03/2015	22 000,00		
Création d'un poteau incendie à proximité de la gare de la madeleine	REGIE EAU D'AZUR	6203	04/09/2015	40 539,00		
Marché complémentaire aux Travaux à l'établissement régional de formation des professions paramédicales à Avignon (GIPES II)	RER	13004	03/08/2015	42 234,00		
Travaux de mise en sécurité de tunnels urbains sur la ligne des Chemins de fer de Provence : relance du lot n°3 relatifs à des	RAZEL-BEC	91893	26/06/2015	55 687,52		

Accueil > Données >

Marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT depuis 2005

Administration - Marchés publics

Marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT passés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 2005 à 2015.

du code des marchés publics : Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre les marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est définie par un arrêté du ministre chargé de l'économie.

Les données sont listées dans des fichiers annuels au format XLS et ODS. Un fichier ZIP contient l'ensemble des données.

Les données ont été téléchargées à 11 462 reprises entre 2012 et le 18 mars 2016.

Géographique : Régionale

La donnée

Date de mise à jour : 8 janvier 2014

Dernière mise à jour : 18 mars 2016

Fréquence des mises à jour : Annuelle

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Producteur : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Propriétaire de la donnée : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Licence : [Licence Ouverte](#)

Informations

Formats : ODS, XLS, ZIP

Langue : Français

Thèmes : budget, dépense administrative, recette budgétaire, marchés publics, PACA, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nombre de téléchargements : 763

Notes :

[de dématérialisation des marchés publics de la](#)

Région

LES LICENCES OUVERTES

LA LICENCE DÉTERMINE L'USAGE ET
LE DEGRÉ D'OUVERTURE D'UNE DONNÉE

Les principales licences ouvertes :

- *La licence ouverte (LO) d'étalab (et LOA pour les administrations – 2017).*
- *La licence ODbL (Open Database Licence)*
- *Les licences Creative Commons (CC) ... et leurs quatre critères :*
 - *ATTRIBUTION*
 - *UTILISATION COMMERCIALE*
 - *MODIFICATIONS*
 - *PARTAGE (à l'identique)*
- *Certaines licences spécifiques rédigées pour répondre aux attentes des producteurs de données.*
- *Depuis avril 2017 = approbation par Etalab des licences spécifiques et décret d'application des licences qui seront autorisées : ODBL, License ouverte et Creative Commons CC BY pressenties.*



ODbL

LES LICENCES OUVERTES

LA LICENCE DÉTERMINE L'USAGE ET
LE DEGRÉ D'OUVERTURE D'UNE DONNÉE

Une licence contributive rajoute une clause de partage à l'identique (ou share-alike (SA)) qui oblige à redistribuer les modifications sous les mêmes conditions.

*ODbL est une licence contributive, la Licence Ouverte ne l'est pas.
Wikipedia et Open Street Map sont des projets sous licence contributive.*

Exemple de questionnaire sur le choix de la licence avec les données de transport public :

- Une direction des Transports dirait : ce sont nos données, OK pour informer les voyageurs mais pas de business = Creative Commons sans utilisation commerciale.
- Une direction de L'Économie dirait : il faut développer les applications et les modèles économiques : Licence Ouverte Etalab (réutilisation, modification et usage commercial).
- Une Direction du Développement Durable dirait : l'important c'est le multimodal et donc le croisement des sources de données transports : Licence ODBL pour augmenter qualitativement et quantitativement la donnée Transport.



LES FORMATS OUVERTS

Wikipedia : « un format ouvert (aussi appelé standard ouvert, format ouvert, format libre ou spécification ouverte) est défini comme « tout protocole de communication, d'interconnexion ou d'échange et tout format de données interopérable et dont les spécifications techniques sont publiques et sans restriction d'accès ni de mise en œuvre ».

Les formats ouverts sont généralement mis en opposition avec les formats propriétaires.
ERREUR : .xls est un format propriétaire et ouvert.

Documents

Texte brut : ASCII (.txt) / sans extension
Texte formaté : TeX (.tex), AbiWord (.abw), OpenDocument Text (.odt), Hypertext Markup Language (.htm ou .html), XHTML (.xhtml), Feuilles de style en cascade (.css)
Tableur : OpenDocument Spreadsheet (.ods)
Enregistrements biomédicaux : European Data Format (.edf)
Livre numérique : EPUB (.epub)

Données

Données brutes : CSV (.csv) / sans extension, JSON (.json), XML (.xml)
Données sémantiques : RDF (.rdf)
Données géographiques : KML (.kml), SHP (.shp)

[...]

QUELLES DONNÉES PUBLIER ?

CE QUE DIT LA LOI RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Pour les administrations(1) de plus de 3500 habitants ET 50 agents la loi République Numérique rend obligatoire l'ouverture de **toutes les données disponibles sous format électronique**, dont :

- Le répertoire des documents administratifs (2)
- Les bases de données, mises à jour de façon régulière, qu'elles produisent ou qu'elles reçoivent et qui ne font pas l'objet d'une diffusion publique par ailleurs ;
- Les données, mises à jour de façon régulière, dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.

(1) L'Etat, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.

(2) Notamment : dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles, correspondances, avis, prévisions, codes sources et décisions.



QUELLES DONNÉES PUBLIER ?

DONNEES DE RÉFÉRENCE ET SOCLE COMMUN

A/ Décision publique	délibération, attribution de subvention aux association, commande publique ... ;
B/ Etat civil	Exemple : liste des prénoms anonymisés (les naissances et décès sont gérés au niveau national) ;
C/ Services de la collectivité	Approche par compétences. Exemple communal : petite enfance et scolaire (activité périscolaire, cantine, menus, ...), sport et culture (horaire, évènements),
D/ Equipements	description, horaire, événement et fréquentation, géolocalisation ;
E/ Services urbains	transport (ligne, horaire, temps réel), énergie, environnement, ... ;
F/ Aménagement	voirie, réseaux, urbanisme, informations géographiques ;
G/ Evènements / Culture	agenda, marchés, sites classés, patrimoine ... ;

Dans un rapport remis à Etalab en 2016, l'association Opendata France introduit le concept de socle commun des données avec des recommandations qui devraient être confirmées en 2017.

Source Opendata France

QUELLES DONNÉES PUBLIER ?

DONNEES DE RÉFÉRENCE ET SOCLE COMMUN

- 1/ Le répertoire des entreprises et de leurs établissements (Base SIRENE de l'INSEE)
- 2/ Le répertoire national des associations (Ministère de l'intérieur)
- 3/ Le plan cadastral informatisé (Direction générale des finances publiques) ;
- 4/ Le registre parcellaire (Règlement européen / politique agricole commune)
- 5/ Le "référentiel à grande échelle" (Institut national géographique IGN)
- 6/ La base adresse nationale (BAN) – (Avec OSM / Etat / La Poste)
- 7/ La base de données de l'organisation administrative de l'Etat (coordonnées des services publics nationaux et locaux – service-public.fr)
- 8/ Le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (Pôle Emploi)
- 9/ Le code officiel géographique (INSEE).

Le décret n° 2017-331 du 14 mars 2017 précise l'organisation de la mission de **service public des données de référence** en dressant la liste de ces données.

Ces données seront mises à disposition par les administrations concernées ou par une administration nommée (par exemple Etalab).

QUELLES DONNÉES NE PAS PUBLIER ?

Ouvrir toutes les données qui existent sous forme électronique, sauf celles qui sont concernées par une interdiction spécifique.

Lorsqu'une administration est saisie d'une demande de document qu'elle ne détient pas, elle transmet la demande à l'administration détentrice et avise l'intéressé.

Les documents administratifs ne sont pas communicables lorsque qu'ils portent atteinte:

- à la protection de la vie privée, au secret médical,
- aux droits de propriété intellectuelle détenus par un tiers,
- au secret commercial,
- au secret de la défense nationale, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, « à la sécurité des systèmes d'information des administrations » (L311-5), à la recherche et à la prévention, par les services compétents, d'infractions de toute nature (L311-5)

Source : Armelle Gillard – Opendata France et

- <http://www.cada.fr/les-nouveautes-en-matiere-d-acces-aux-documents,20165666.html>,
- Opendatalab – Kit collectivité - Obligations réglementaires
- Les décrets en attente : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000031589829&type=echeancier&typeLoi=&legislature=14>

POURQUOI OUVRIR SES DONNÉES ?

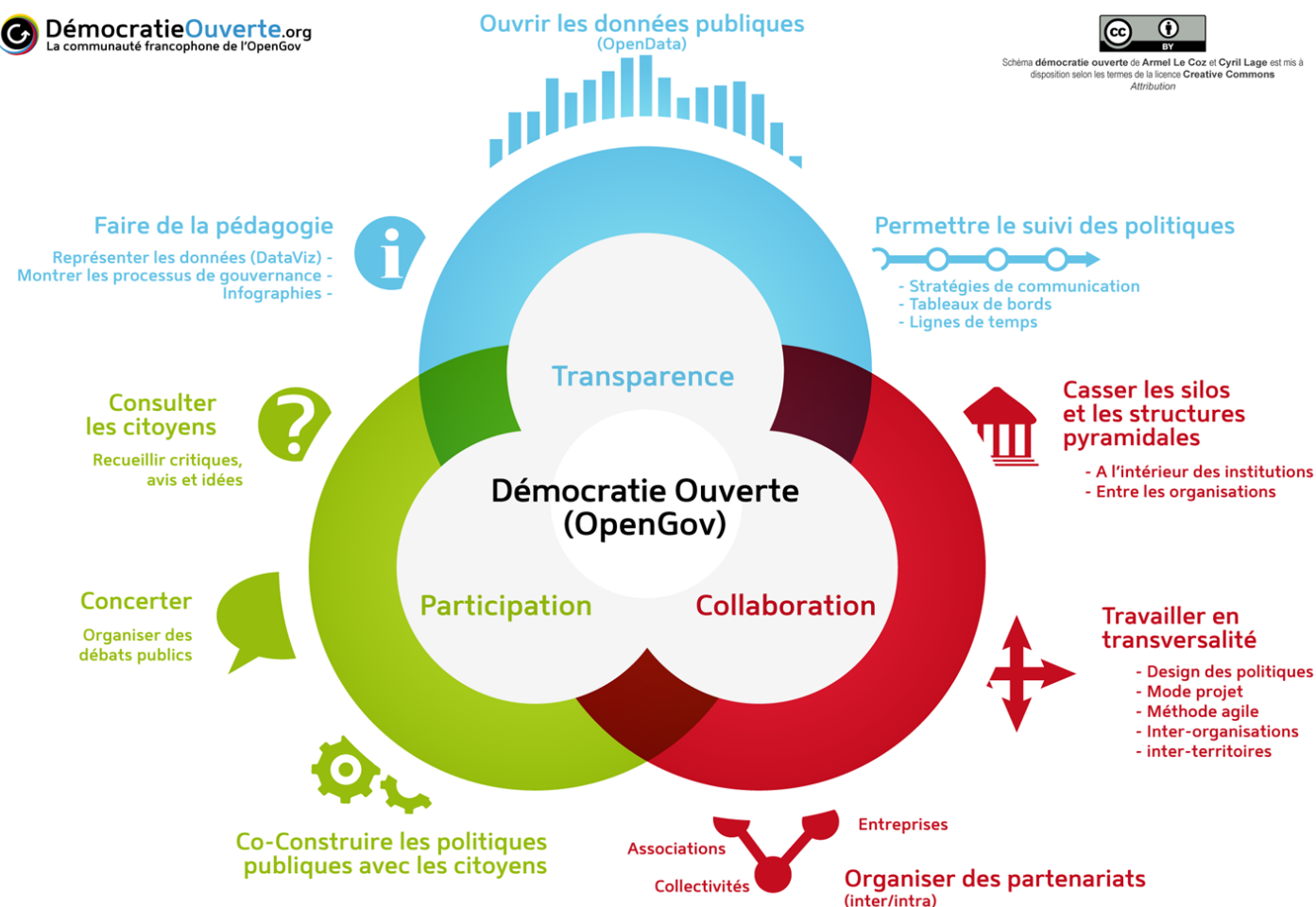
L'ouverture des données constitue un levier d'action et d'animation des politiques publiques, elle permet la modernisation et l'efficacité des services, une opportunité démocratique, le soutien à l'innovation et au développement économique.

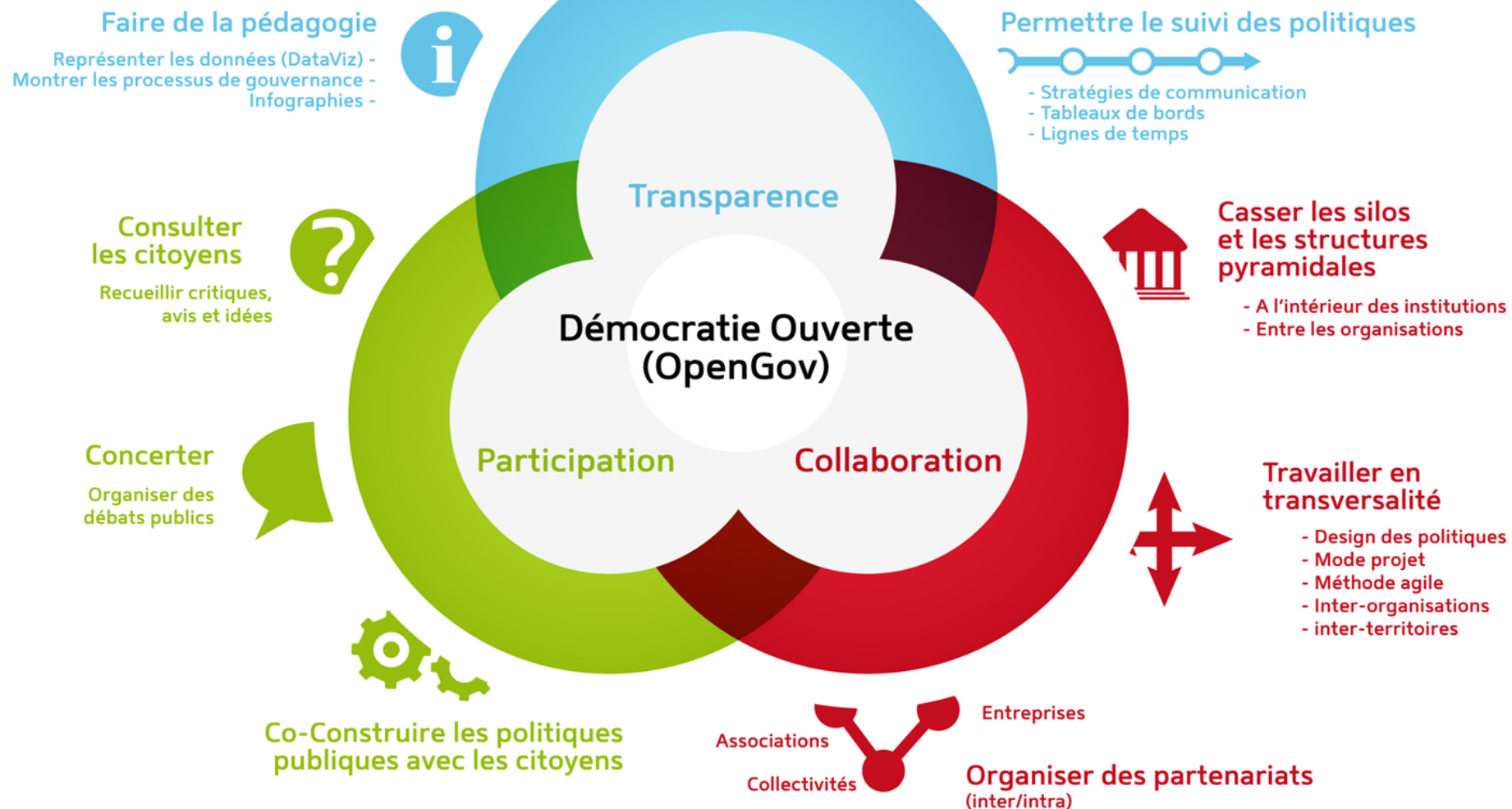
LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

- Le SGMAP accompagne la modernisation de l'Etat depuis 2001
- La mission inter-ministérielle Etalab est créée en 2011 pour l'opendata de l'Etat et des ministères
- La Loi République numérique (suivies par celles du code des marchés) est élaborée à partir d'une vaste concertation publique
- La France préside depuis nov. 2016 le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert réunissant plus de 60 pays
- Le SGMAP participe à la préfiguration et l'expérimentation des dispositifs d'accompagnement à l'opendata (2017)

Source Opendata France

 **Démocratie Ouverte.org**
La communauté francophone de l'OpenGov





DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

Respecter les fondements démocratiques

- L'accès aux informations publiques est un droit fondamental inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce droit est rappelé dans la loi CRPA qui régit les relations entre le public et l'administration et garantit l'accès et la réutilisation des informations publiques par défaut en France.
- Article XV de la Déclaration des Droits de l'Homme : La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.

Assurer la transparence de l'action publique

- Dans un contexte de défiance envers l'action publique, assurer l'accessibilité des informations favorise la confiance des citoyens et usagers.

PARTICIPATION CITOYENNE

Développer la participation citoyenne

- Publier des données ouvertes peut s'accompagner de la mise en place d'un canal de retours ainsi que de dispositifs d'animations favorisant l'implication citoyenne. Les données servent alors de levier pour déclencher les échanges et la coproduction.
- Nantes publie en 2012 sa base d'adresses de la métropole. Un groupe de citoyens volontaires du projet Openstreetmap reprend le fichier, le corrige et propose des modifications pour coproduire l'amélioration des informations locales. (autre exemple sur données finances?)
- Digne-les-bains développe sa carte touristique sur un fond de carte Openstreetmap.
- La Base Adresse Nationale Ouverte : Etalab + La Poste + Open Street Map : En 8 mois, 47 millions d'appels ont été faits sur cette API publique par de nombreux services en ligne (kelquartier, labonneboite, métromobilité à Grenoble, etc).

ACCÉLÉRER L'INNOVATION PAR LES DONNÉES

>> Les données sont un des moteurs de développement de la filière numérique ainsi que de la transformation numérique des entreprises et des territoires. Les données ouvertes, de par leur caractère gratuit, permettent aux entrepreneurs de tester leurs modèles de services à moindre coût et facilitent l'accès aux marchés économiques.

>> Faciliter la mise à disposition des données publiques contribue à soutenir le développement des acteurs locaux et nationaux. En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur cela passe notamment par l'ouverture de grands ensembles de données thématiques (Tourisme / APIDAE, Transports / Paca Mobilité, Patrimoine / Base Gertrude, Culture / Base Culturo...)

>> Moderniser l'action publique : un projet d'ouverture de données implique tous les services et est un bon vecteur de décloisonnement. Les démarches d'ouverture sont l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles formes d'animations et coproduction internes et externes.

>> Enrichir la qualité des données : lors du diagnostic interne des données, un focus est fait sur la qualité des données disponibles et des méthodes sont mises en place pour enrichir les données et améliorer la qualité.

>> Mettre en œuvre de nouvelles pratiques : Les démarches d'ouverture sont l'occasion de mettre en œuvre de nouvelles formes d'animations et coproduction interne et externes (hackathons, challenges, startup weekends...).



Source image : <http://www.netpublic.fr>

Source partielle Claire Gallon - LiberTIC

CONTRIBUER À LA CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES

Quelques exemples :

- L'application **Handimap** réutilise les données voirie/urbanisme (hauteur des trottoirs, places de parking handicapés, etc) pour développer son calculateur d'itinéraire pour personnes à mobilité réduite.
- **BatiParis** est une carte interactive réalisée par Étienne Côme qui permet de visualiser les bâtiments parisiens selon leur date de construction.
- Les applications **CartoPedago** et **Qui dit miam!** cherchent à simplifier l'une la vie des professeurs, l'autre celle des parents.
- **OpenSolarMap** permet de cartographier le potentiel solaire d'un territoire à partir d'Open Street Map et de contribution citoyenne qui prennent la forme d'un « serious game ».
- **Applications transports** : mobilité douce et intermodalité [Rengo, disponibilité des velib...]
- Environnement, civisme : déclarer un fait, signaler une anomalie sur la base de données publiques (points d'apport volontaires, ordures, pistes cyclables...).
- MyGaloo, site dédié aux associations a démarré lauréat du concours Open Paca en 2013? Elle a levé 600 000 € en 2014.



Source image : <http://www.netpublic.fr>

LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

LE MODE PROJET POUR OUVRIR SES DONNÉES

Il n'y a pas une feuille de route unique pour engager une démarche d'ouverture de données au sein d'une collectivité ou d'une organisation. Les cheminements suivis ne sont jamais identiques.

Une constante incontournable reste l'engagement des politiques et des décideurs dans le processus. En ce sens, si la loi République Numérique introduit l'ouverture "par défaut" des données publiques, une délibération de principe prise par l'instance délibérante apparaît importante.

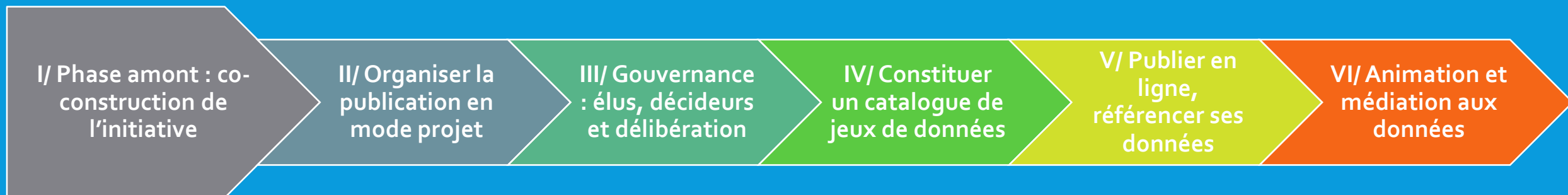
>> Les grandes étapes sont ensuite de déterminer "qui, quoi, où et comment" engager la démarche, autrement dit déterminer quelles données ouvrir (inventaire des données), qui s'en charge, sur quelle plateforme de données publier et comment opérer (licence retenue, fréquence de mise à jour...).



LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

I/ Lancement et co-construction de l'initiative

Avant toute démarche il apparaît incontournable de consulter les élus, les décideurs, les Directions et Services et éventuellement la société civile (représentants, réutilisateurs potentiels...). Cela afin de lister les attentes de l'institution dont découle une éventuelle stratégie Open Data. Cette phase reste consultative.

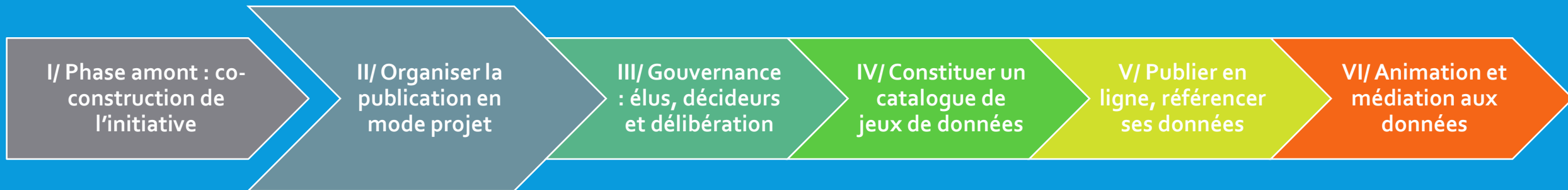


LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

II/ Organiser la publication en mode projet

Au sein de l'organisation on pourra s'attacher à initier la démarche en mode projet : chef de projets, gouvernance, moyens humains et financiers, calendrier prévisionnel.

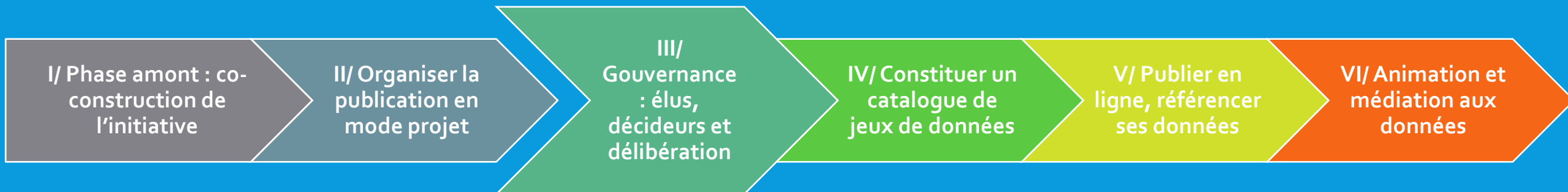
Notamment en nommant un élu référent, un chef de projet, un éventuel comité de pilotage et des éventuels référents par Direction ou Service ; On pourra faire le lien avec la saisine CADA ou le référent CNIL ainsi que le répertoire des documents administratifs.



LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

III/ Gouvernance : élus, décideurs et délibération

Faire adopter une délibération de principe par l'assemblée délibérante. Présenter pourquoi la collectivité engage une démarche d'ouverture de données, préciser son ambition première (transparence de l'action publique ? Innovation ? Développement économique ? Bien vivre ensemble ?), spécifier la plateforme de données retenue pour la publication, présenter son organisation en mode projet.



LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

IV/ Constituer un catalogue de jeux de données

La première action, incontournable, consiste à définir le périmètre des données publiques à ouvrir. Un simple tableur permet de recenser les jeux de données identifiés comme "ouvrables". On s'attachera à décrire chaque jeu de données aussi précisément que possible : titre, descriptif, propriétaire, date de création, date de mise à jour, format, licence choisie, contact référent, remarques....

Pour identifier les premiers jeux de données la collectivité pourra s'intéresser aux données de référence, aux données associées à ses compétences, au socle commun des données locales, aux recommandations d'Open Data France et surtout au dialogue avec les Directions et Services pour recenser l'existant.

Facultativement, une analyse juridique pourra être faite pour s'assurer de l'éligibilité des données avant publication.



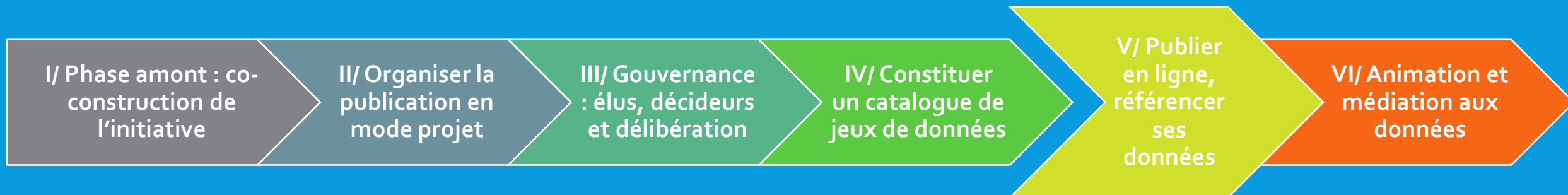
LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

V/ Publier en ligne, référencer ses données

Une fois recensés, les jeux de données peuvent être publiés directement sur le site web de la collectivité avec le catalogue. La démarche est légalement suffisante. Toutefois l'intérêt premier reste l'usage qui peut être fait desdites données. Les faire porter à connaissance est essentiel. Par exemple sur les pages thématiques publiques de son site web (liste des PAVs sur la page environnement / citoyenneté...).

En fonction du nombre de jeux, la publication sur une plateforme de données avec un système de catalogue et des fonctionnalités avancées s'avèrent rapidement nécessaire. (recherche par méta-données, déclaration des usages, gestion des versions, du téléchargement, des statistiques...). Tant pour "industrialiser" la publication que pour développer les usages.

Enfin la collectivité ne devrait pas faire l'impasse de recenser systématiquement ses données sur Data.gouv.fr.

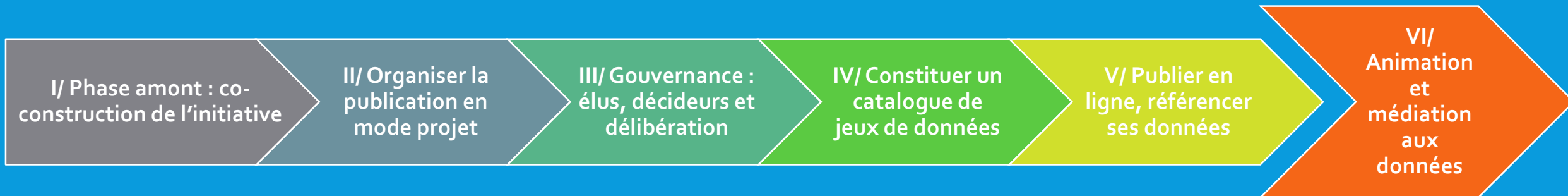


LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

VI/ Animation et médiation aux données

L'animation et la médiation aux données doit constituer un axe fort de la démarche. La constitution et l'animation d'une communauté de réutilisateurs existants et potentiels reste l'unique moyen de développer les usages.

Il convient d'acculturer les agents, les citoyens et les entreprises à la donnée au (données ouvertes, données intelligentes, données privées, données personnelles, données liées...). Cet axe de la démarche participe très directement à la transformation numérique du territoire concerné.



LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES

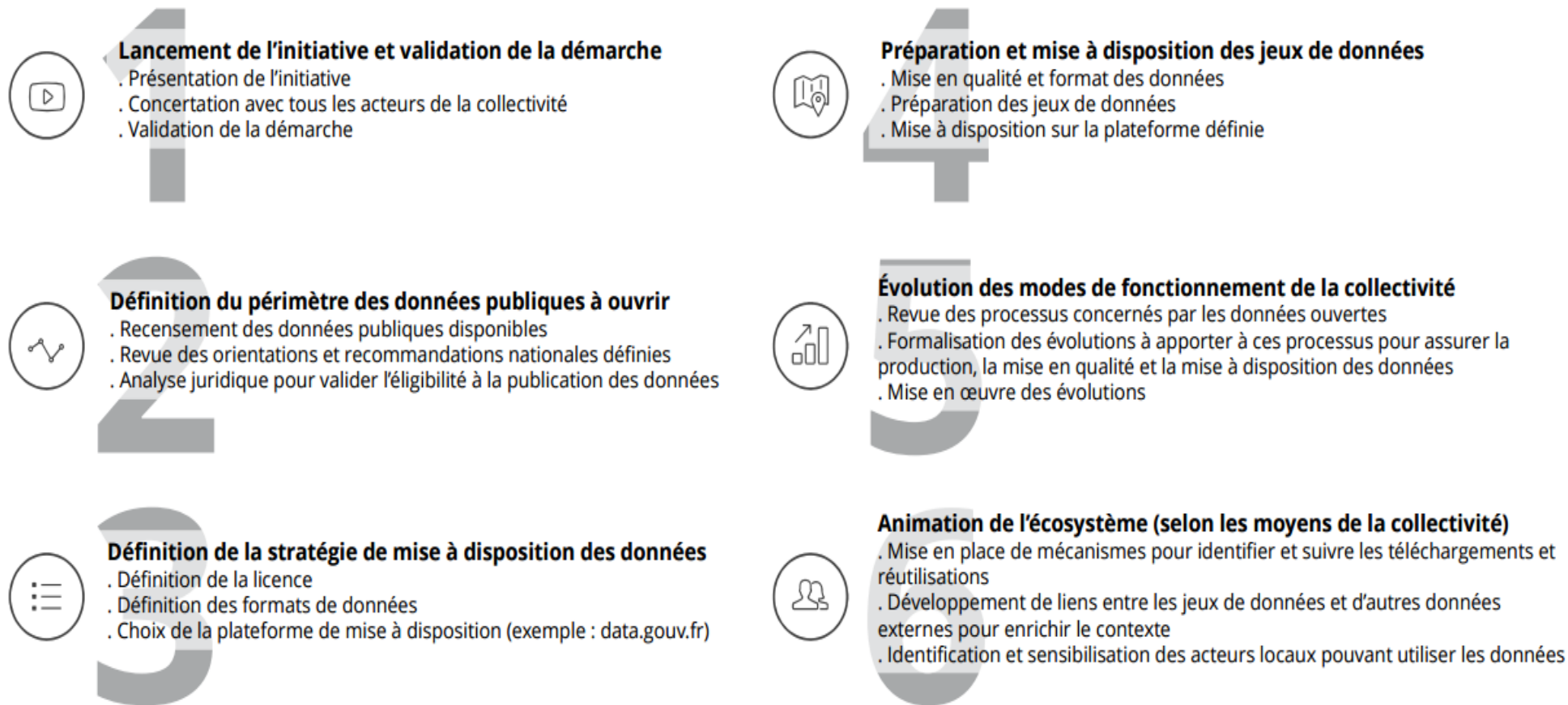
Le Laboratoire de la valorisation des données publiques en Occitanie, OpenDataLab propose un test prenant la forme d'un document Excel avec une liste de 48 prérequis dont le renseignement produit une data visualisation de votre démarche.

Test en ligne : <http://www.opendatalab.fr/images/Tableurs/Check-list-prerequis-V1.xlsx>

OpenDataLab propose également un condensé en six étapes pour initier une démarche d'ouverture des données très proche des étapes listées ci-dessus.



LES ÉTAPES CLÉS POUR ENGAGER UNE DÉMARCHE D'OUVERTURE DES DONNÉES



DISPOSITIFS DE PUBLICATION, PLATEFORME DE DONNÉES

DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA

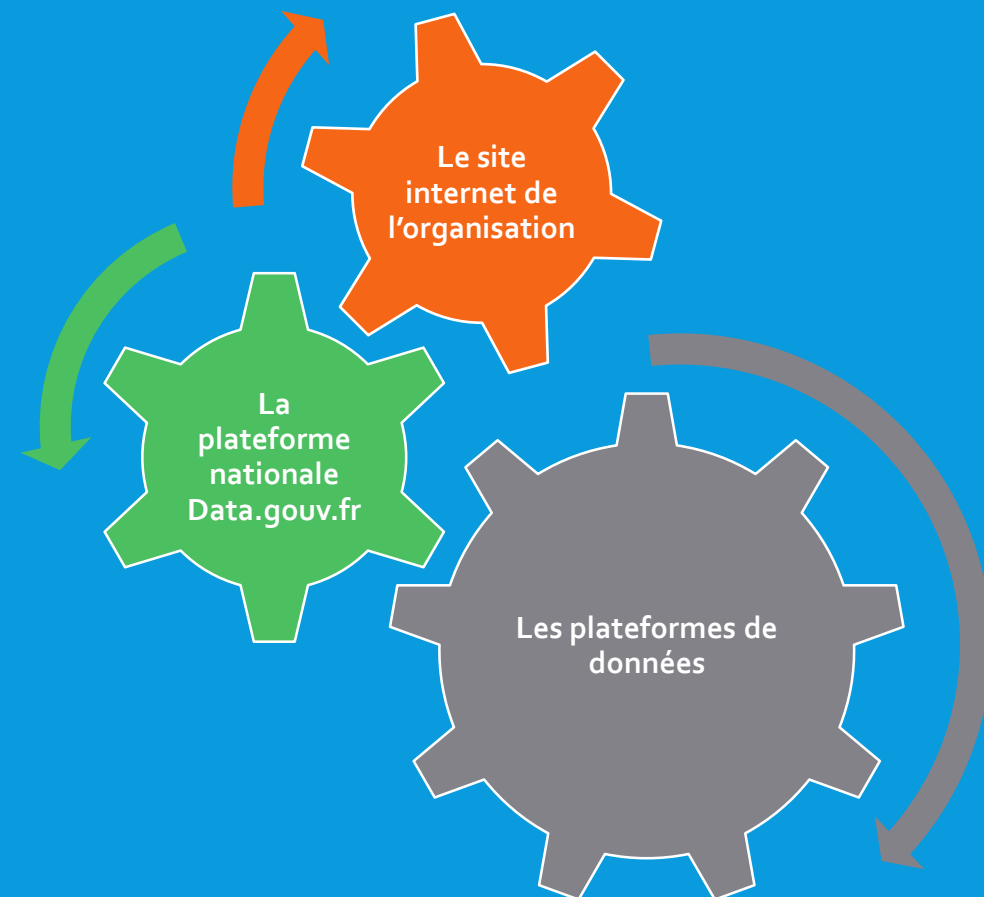
Une fois recensés les jeux de données peuvent être publiés directement sur le site web de la collectivité avec le catalogue. La démarche est légalement suffisante.

Toutefois l'intérêt premier restant l'usage des dites données, cette démarche peut s'avérer rapidement insuffisante.

En fonction du nombre de jeux, la publication sur une plateforme de données avec un système de catalogue et des fonctionnalités avancées s'avère rapidement nécessaire. (recherche par méta-données, déclaration des usages, gestion des versions, du téléchargement, des statistiques...).

Cela tant pour "industrialiser" la publication que pour favoriser les réutilisations.

Il existe trois dispositifs de publication principaux >>



DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA I/ LE SITE INTERNET DE L'ORGANISATION

La méthode la plus simple consiste à diffuser les jeux de données directement sur le site web de la collectivité.

Un simple tableur constituant le catalogue des données pourra être associé à des liens hypertextes permettant le téléchargement des fichiers.

Les données pourront être centralisées au sein d'une rubrique du site web, voir d'une simple page.

Cette méthode de publication offre trois avantages :

- elle est peu onéreuse, elle est rapide à mettre en œuvre, elle permet de faire porter à connaissance les jeux de données au plus près des citoyens. Par exemple en recensant également les jeux de données sur les pages thématiques du site web (comme la liste des PAVs sur la page environnement / citoyenneté...).



DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA

II/ LA PLATEFORME NATIONALE DATAGOUV.FR

Une solution pérenne, opérationnelle et gratuite consiste à publier ses jeux de données sur Data.gouv.fr.

La plateforme de données d'Etalab offre un ensemble de fonctionnalités (catalogue de métadonnées, déclaration des usages, gestion des versions, statistiques...) recenser dans la checklist des fonctionnalités.

- Quel que soit l'offre de publication retenue la collectivité ne devrait pas faire l'impasse de recenser systématiquement ses données sur Data.Gouv.Fr. Cette démarche peut être effectuée manuellement ou en développement une mécanique de synchronisation à partir de l'API (web service) proposée par Etalab.



DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA

III/ PLATEFORMES DE DONNÉES

Lorsque la démarche de la collectivité est structurée et opérationnelle il s'avère souvent nécessaire de mettre en place une plateforme de données dédiée ou mutualisée.

Ce choix technologique relève d'une montée en charge des usages avec des besoins grandissants en terme de réutilisation des données.

La mise en place d'un entrepôt de données avec des fonctionnalités de multiformats, de web services (API), d'accès restreint ou temps réel et de visualisation de données s'avère de plus en plus fréquente au sein des collectivités au-dessus d'une certaine taille critique (EPCIs, métropoles, départements, régions...).

Cette "mutation technologique" est souvent adossée à une stratégie accompagnant la transformation numérique du territoire, avec les données ouvertes et intelligentes comme un des leviers d'action (Open to Smart Data).



DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA

III/ PLATEFORMES DE DONNÉES

Certaines plateformes de données sont clé en main et accessibles en mode "SaaS" (Software as a Service). On cite notamment OpenDataSoft, startup française de renom leader dans ce domaine. On nommera également MGDIS, Socrata ou Junar.

Une autre solution consiste à déployer une plateforme sur la base de solutions Open Source. Ckan est vraisemblablement l'offre la plus mature et aboutie. Il existe d'autres solutions dont Udata (Data.gouv.fr) et Dkan ainsi que des plugins sur les principaux CMS du marché.

Plusieurs projets de collectivités ambitionnent par ailleurs de mutualiser les développements en versant et en documentant les codes sources sous licence libre. Il est aussi logique et pertinent de mutualiser les infrastructures de données entre plusieurs collectivités.

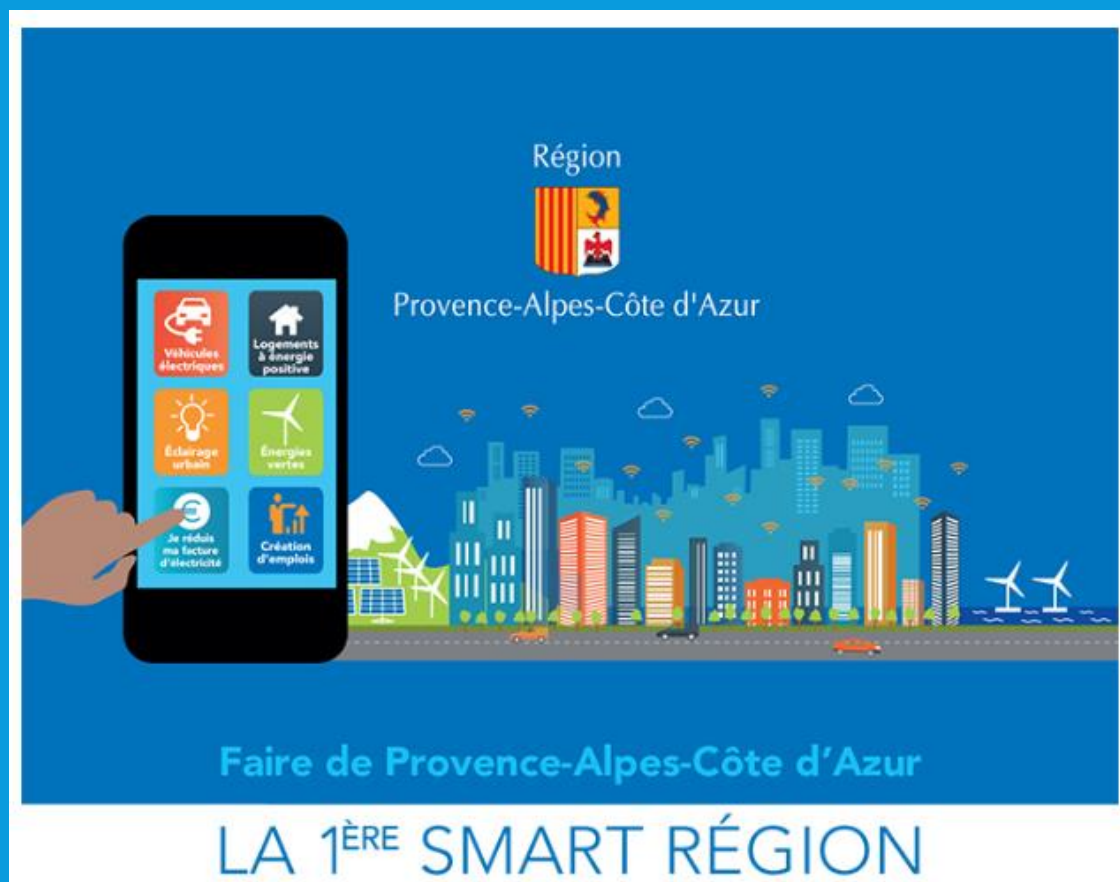


DISPOSITIFS DE PUBLICATION OPEN DATA

III/ PLATEFORMES DE DONNÉES

<u>Fonctionnalités</u>	<u>Site web</u>	<u>Data.gouv.fr</u>	<u>Plateformes</u>
Consultation et téléchargement des jeux de données	Oui	Oui	Oui
Recherche avancée (filtres et facettes ; thématique, format, licence...)	Non	Oui	Oui
Catalogue de données au format tableur	Oui	Oui	Oui
Catalogue de données "expert" (export multiformats, filtres)	Non	Non	Oui
Animation de la communauté / fonctionnalités participatives	Non	Oui	Oui
Entrepôt de données multi-formats	Non	Non	Oui
Interfaces de programmation et web services (API)	Non	Non	Oui
Visualisation de données (« dataviz »: graphiques et cartographies)	Non	Non	Oui
Statistiques d'utilisation et de téléchargement (jeux de données, fiches, applications...)	Non	Oui	Oui
Workflow (gestion des révisions, des métadonnées et des données, crowdsourcing...)	Non	Oui	Oui

MERCI !



Thomas Bekkers

Service Smart Région

Direction Générale Economie Emploi
Formation Innovation et International

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

13 Boulevard de Dunkerque 13002 Marseille

Téléphone : 04 91 57 53 88

tbekkers@regionpaca.fr

Twitter : [@openpaca](https://twitter.com/openpaca)

<http://www.regionpaca.fr>

<http://opendata.regionpaca.fr>